

## **Les décisions**

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 24 mars 2011
- ▶ Modification de statuts
- ▶ Obligation de présence à l'Université pour les enseignants et les enseignants-chercheurs
- ▶ Mise en place de la Direction de la Recherche et de la Valorisation
- ▶ Mise en place du Comité Technique
- ▶ Demande d'aide FEDER/Région pour le projet MEDEE 4
- ▶ Ecritures de régularisation sur les comptes de classe 2 et financements liés dans le cadre des opérations de certification des comptes
- ▶ Modification de la maquette du DU Administration Générale de l'IPAG
- ▶ Primes pour Charges Administratives et Responsabilités Pédagogiques concernant les enseignants et enseignants-chercheurs
- ▶ Demande de financement pour l'organisation du congrès IMACS10
- ▶ Demande de subvention pour une mission scientifique à Samsun (Turquie)
- ▶ Demande de financement pour le fonctionnement de la fédération de mathématiques du Nord-Pas de Calais
- ▶ Demande de financement pour le colloque « l'héritage gréco-latin dans le contemporain »
- ▶ Projet Arenberg
- ▶ Conventions
- ▶ Charte de diffusion électronique des thèses et date de passage au dépôt électronique.
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 13h45.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président excuse M. le Président qui arrivera en retard, étant retenu pour une réunion à l'extérieur. Il excuse aussi les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Il propose alors de passer au premier point à l'ordre du jour.

### **- Approbation du compte-rendu du 24 mars 2011.**

En l'absence de remarques, M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose de passer au vote pour l'approbation de ce compte-rendu.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Modification de statuts**

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président informe les conseillers que l'ensemble des modifications de statuts qui vont être présentées ont reçu un avis favorable de la commission des statuts du 20 mai 2011.

#### 1. Modification des statuts du Pôle AIP-Primeca

M. D. Deneux, Directeur du Pôle AIP-PRIMECA présente les modifications qui concernent les modalités de cofinancement d'équipement.

#### 2. Article 3-5 des statuts de l'UVHC relatif aux services communs interuniversitaires

M. le Directeur Général des Services explique que le centre de Cambrai et le pôle AIP-PRIMECA relèvent du statut de service commun interuniversitaire. Les conséquences financières sont la mise en place d'un Service A Comptabilité Distincte (SACD), ce qui a été fait pour le centre de Cambrai cette année et sera fait l'an prochain pour le pôle AIP-PRIMECA.

#### 3. Dispositions transitoires pour le LAMAV

M. F. Ali Mehmeti présente les précisions apportées aux statuts du LAMAV par rapport aux statuts types des laboratoires, notamment la mise en place d'un règlement intérieur.

M. le Directeur Général des Services précise que le vote du CA ne porte pas sur l'approbation de ces statuts, puisqu'ils n'amendent que très peu les statuts types des laboratoires. Les dispositions transitoires proposées jusqu'à l'issue du contrat d'établissement portent sur le mandat du Directeur (maintien du Directeur en place), le mandat des conseillers du laboratoire (mandat raccourci) et la fin de ces dispositions transitoires dès que le prochain contrat d'établissement sera conclu.

M. P. Millot demande pourquoi cette question se pose pour le LAMAV et pas pour les autres laboratoires. Il ajoute qu'il suffirait de modifier la durée du mandat du Directeur dans les statuts types des laboratoires, en prenant en compte la durée de cinq ans du contrat d'établissement.

M. le Directeur Général des Services lui confirme que cette modification sera apportée, ne nécessitant pas un vote du Conseil d'Administration.

#### 4. Information sur l'intitulé d'un département de l'ENSIAME

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle que les statuts de l'ENSIAME prévoient un département pour les formations en alternance. Il s'agit de revenir à la dénomination prévue : « Département de la Formation d'ingénieurs en Partenariat ».

#### 5. Prise en compte de la dénomination du service commun de la médecine préventive

M. le Directeur Général des Services explique que, suite à la parution du décret du 7 octobre 2008, le CA du 16 septembre 2010 avait approuvé les nouveaux statuts de ce service. Il s'agit de mettre à jour l'article 3-4 des statuts de l'UVHC en prenant en compte la dénomination exacte du service commun : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS).

#### 6. Statuts du Pôle Espace Projets Initiatives (EPI)

M. Deremetz présente les statuts de ce Pôle « entrepreneuriat » financé par la Région, notamment ses missions et la composition de son comité d'orientation. Il ajoute que cette structure jouera le rôle de pré-incubateur.

En l'absence de remarques, M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose de passer au vote pour l'ensemble de ces modifications.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Obligation de présence à l'Université pour les enseignants et les enseignants-chercheurs**

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président explique aux conseillers que le CA restreint du 26 mars 1998 avait proposé la présence de deux jours minimum des enseignants et enseignants-chercheurs à l'Université. Apparemment, l'arrêté proposé par ce CA restreint n'a pas été pris. Aussi, pour éviter des problèmes de réalisation d'emploi du temps dans les composantes, M. le Président souhaite prendre un arrêté reprenant cette proposition d'obligation de présence.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Mise en place de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV)**

M. le Directeur Général des Services rappelle que suite à l'accession des laboratoires au statut de composante, il a fallu repenser au fonctionnement de la « cellule recherche et valorisation », notamment pour améliorer l'accueil des doctorants, des chercheurs et des invités. Il ajoute que cette mise en place s'est faite en lien avec les Directeurs de composantes de recherche et a été présentée au Bureau élargi puis au CTP. Une présentation plus détaillée sera faite ultérieurement au CS.

Mme L. Bonnafous présente le contexte de la réorganisation de l'administration et du management de la recherche, notamment suite au passage aux RCE. Elle poursuit en précisant les objectifs de cette réorganisation : intégrer une « écoute client » des acteurs de la recherche efficace et évolutive, clarifier les rôles entre les laboratoires et les structures support ou de soutien, améliorer et moderniser la gestion et enfin, développer de nouvelles activités pour répondre à ces besoins.

M. B. Laurent s'interroge sur le nombre de personnels en CDD au sein de la DRV et demande s'ils sont présents ou vont être recrutés.

M. le Directeur Général des Services lui répond qu'il s'agit de personnels des services généraux redéployés.

En l'absence d'autres remarques, M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Mise en place du Comité Technique**

M. le Directeur Général des Services rappelle que la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social prévoit la création d'un comité technique (CT) en remplacement du Comité Technique Paritaire (CTP) créé suite à la loi du 10 août 2007. L'évolution majeure concerne le vote des décisions (seuls les représentants des organisations syndicales votent) et la représentation de l'administration.

M. le Directeur Général des Services adjoint précise que le CA doit se prononcer sur les points suivants : nombre de représentants du personnel (dans la limite de 10 représentants), mode de scrutin et modalités du vote par correspondance. Il ajoute que la proposition faite au CA est de désigner 10 représentants du personnel titulaires et 10 suppléants, et que le CTP en sa séance du 8 juin 2011 a demandé à ce que tout personnel puisse voter par correspondance, sur simple demande.

En l'absence d'autres remarques, M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose de passer au vote pour ces trois points.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Demande d'aide FEDER/Région pour le projet MEDEE 4**

M. A. Artiba, Vice-Président Recherche et Valorisation, explique que cette demande de financement pour le projet MEDEE 4 avait reçu un avis favorable du CS le 26 juin 2008. La Région exige un avis du CA. Cette demande n'est donc qu'une régularisation.

En l'absence de questions, M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Ecritures de régularisation sur les comptes de classe 2 et financements liés dans le cadre des opérations de certification des comptes**

M. l'Agent Comptable rappelle que les Universités passées aux RCE relèvent du décret financier du 27 juin 2008, les obligeant à faire certifier leurs comptes annuels par un Commissaire aux Comptes. Il présente les opérations de corrections comptables nécessaires à la reprise de l'inventaire comptable sur le logiciel SIFAC et à la certification des comptes. Il conclut en expliquant que ce travail de mise en concordance et de fiabilisation de la comptabilité générale et de l'inventaire comptable n'est qu'une première étape dans le processus de fiabilisation et de consolidation du haut de bilan.

M. P. Millot demande quel est le montant des réserves, et combien de temps l'établissement peut tenir en cas de déficit.

M. l'Agent Comptable lui répond que la notion de « réserves » est une notion comptable et qu'il faut plutôt se référer au fonds de roulement ou à la trésorerie. Un point sera fait lors de la présentation du compte financier 2010.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président explique que le problème vient de la masse salariale et des dépenses complémentaires transférées par le Ministère ou le Rectorat.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président soumet à l'approbation des conseillers les deux points suivants :

- la méthodologie retenue et validée par le Cabinet Mazars
- les corrections comptables apportées

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Modification de la maquette du DU Administration Générale de l'IPAG**

M. E. Cherrier, Directeur de l'IPAG, explique que les concours de catégorie B et de catégorie C ayant été profondément réformés, la maquette du Diplôme d'Administration Générale devait être modifiée pour intégrer les changements dans le programme (techniques juridiques et administratives) et le type d'évaluation.

M. le Président lui demande des précisions sur le coût de la formation.

M. E. Cherrier lui répond que l'IPAG prend en charge les heures complémentaires des enseignants en poste et des vacataires. Il précise que c'est le seul diplôme universitaire où les étudiants peuvent obtenir une bourse du CROUS.

M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Primes pour Charges Administratives (PCA) et Responsabilités Pédagogiques (PRP) concernant les enseignants et enseignants-chercheurs**

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président présente la note 2011/003 relative aux modalités de rémunération complémentaire des activités et responsabilités d'administration, d'enseignement et de recherche des personnels d'enseignement et de recherche. Il distingue le régime indemnitaire complémentaire (primes d'administration, PCA, PRP) du régime de rémunération forfaitaire d'activités accessoires et du régime d'intéressement. Il conclut en énonçant les points soumis à l'approbation du CA : la liste des fonctions éligibles aux PCA et le taux correspondant, la liste des fonctions éligibles aux PRP et le taux correspondant, le mandat donné au Président par le CA pour organiser la procédure d'attribution du régime d'intéressement, en échange de fournir un bilan annuel.

M. le Président ajoute que les vacances dites « Raffarin » doivent nécessairement concerner des activités accessoires.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président explique que dans la formation en apprentissage, un certain nombre de vacances ont été réintégrées dans les PRP voire les PCA.

Mme M. Descargues-Grant demande si pour les PRP, on peut échanger une prime contre des heures d'enseignement. Le problème se pose pour les enseignants des centres de ressources en langues.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président lui répond que le problème du Pôle de Compétence en Langues est un peu spécifique : il sera traité fictivement comme une composante l'année prochaine.

M. M. Bellalij demande si on peut cumuler les primes.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président lui répond par l'affirmative, dans le cas de fonctions différentes.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote, point par point :

Concernant l'annexe II, relative à la liste des fonctions éligibles aux PCA et le taux correspondant.

**Vote : adoption à l'unanimité**

Concernant l'annexe III, relative à la liste des fonctions éligibles aux PRP et le taux correspondant.

**Vote : adoption à l'unanimité**

Concernant le mandat donné au Président pour organiser l'attribution du régime d'intéressement en échange d'un bilan annuel.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Demande de financement pour l'organisation du congrès IMACS10**

M. M. Bellalij présente la demande de financement de 1 500€ pour l'organisation du dixième IMACS, congrès de dimension internationale en mathématiques appliquées qui s'est déroulé à Marrakech en mai 2011.

M. le Président souhaite qu'à l'avenir ne soient financés que les colloques organisés à l'UVHC et non à l'étranger.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Demande de subvention pour une mission scientifique à Samsun (Turquie)**

Mme M. Sforzin présente la demande de financement de Mme C. Barat, Maître de Conférences en Histoire ancienne à la FLLASH, pour une mission dans le cadre des recherches archéologiques menées dans le nord de la Turquie depuis 2008 par le CALHISTE.

M. M. Défossez estime que si l'UVHC finance une mission scientifique, il faut qu'il y ait une contrepartie, notamment l'indication du logo de l'établissement sur les documents publiés. Il pense que cela pourrait être une mission de la nouvelle Direction de la Recherche et de la Valorisation de suivre les publicités de publication et d'en faire une synthèse en fin d'année.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Demande de financement pour le fonctionnement de la fédération de mathématiques du Nord-Pas de Calais**

M. F. Ali Mehmeti présente la demande de financement d'un montant de 2 000€ au titre de la participation du LAMAV au budget de fonctionnement de la fédération de mathématiques du Nord-Pas de Calais. Cette fédération organise une dizaine d'évènements chaque année.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président ajoute que cette participation devra être intégrée l'an prochain dans le budget du laboratoire.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Demande de financement pour le colloque « l'héritage gréco-latin dans le contemporain »**

M. M. Sforzin présente la demande de financement d'un montant de 3 000€ pour l'organisation d'un colloque international par Mme B. Gorillot et Mme P. Galland dans les locaux de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes à Paris. Cette demande avait reçu un avis favorable du CS du 11 mars 2010. Un avis du CA est requis par M. l'Agent Comptable.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Projet Arenberg**

M. le Président laisse la parole à Mme C. Prouveur, Chef de projet de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH).

Mme C. Prouveur retrace l'historique du site minier de Wallers-Arenberg, fermé en mars 1989, devenu la propriété de la ville de Wallers en 1991, puis de la CAPH en 2006. La reconversion du site s'est centrée sur les activités audiovisuelles et les médias numériques, avec la volonté de développer la recherche et l'innovation, de renforcer l'attractivité des tournages et de développer le tourisme patrimonial et culturel.

Mme S. Merviel, présente le laboratoire DeVisu dont elle est la Directrice. Elle évoque les difficultés logistiques et la dispersion géographique des enseignants-chercheurs. Enfin, elle rappelle que le laboratoire DeVisu est pilote dans le projet de Pôle Image Régional « les fabriques numériques ».

M. P. Demessine, conseiller du Président de la CAPH, présente quant à lui le montage financier du projet et l'urgence à solliciter les fonds FEDER, à hauteur de 50% du coût total. Les fonds territoriaux du bassin minier devraient participer à hauteur de 30%, le reste étant pris en charge par la CAPH. Pour la première phase du projet, la CAPH va prendre en charge la maîtrise d'ouvrage sous la forme d'un Partenariat Public-Privé (PPP).

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président le remercie et présente le protocole d'accord ayant pour objet de déterminer les engagements de l'UVHC et de la CAPH pour la réalisation du projet de « Fabrique à Images » et l'installation du laboratoire DeVisu sur le site minier.

M. M. Défossez demande si des enseignements seront prévus sur le site.

Mme S. Merviel lui répond par la négative, du moins, pas en formation initiale. Par contre, il est possible que certains travaux pratiques soient faits là-bas à terme.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Conventions de transaction.**

M. le Directeur Général des Services présente ces conventions de régularisation qui concernent des chargés d'enseignement vacataires ne pouvant être rémunérés en raison du non-respect du cadre réglementaire (plus de 65 ans ou dépassement du nombre d'heures autorisées).

Mme T. Tylec, Directrice des Ressources Humaines, précise que la transaction est bien un contrat ayant pour objectif d'éviter tout litige.

M. M. Défossez déplore qu'aient été employées des personnes qui ne pouvaient pas l'être.

M. P. Millot rappelle que le CS valide les dossiers de recrutement des chargés d'enseignement vacataire sous réserve de la recevabilité administrative du dossier. Il ajoute que quelquefois, le dossier est adressé pour validation, alors que le service est déjà fait.

M. l'Agent Comptable précise que la convention de transaction permet de régulariser le paiement, y compris au niveau de la Chambre Régionale des Comptes.

M. le Président intervient pour dire qu'il s'agit d'assainir la situation. En l'absence d'autres remarques, il propose de passer au vote pour l'ensemble des conventions de transaction.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Convention de partenariat avec l'association « Unis-Cité ».**

M. O. Sénéchal, Directeur du SIO-SIP, présente la convention de partenariat avec l'association « Unis-Cité » destinée à sensibiliser les étudiants sur le service civique et à orienter les volontaires de l'association en situation de décrochage scolaire vers les services compétents de l'UVHC pour un accompagnement au projet professionnel. Il précise que le montant de l'allocation pour le service civique (440€ mensuels) est compatible avec une bourse et que le montant respecte les règles en vigueur de gratification des stages.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Convention de partenariat avec l'APEC**

M. O. Sénéchal présente la convention de partenariat avec l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC) destinée à favoriser la mise en place d'actions durables au sein de l'établissement permettant aux étudiants de mieux s'orienter, de mieux appréhender les données du marché de l'emploi et d'accéder plus facilement au premier emploi. Il ajoute qu'en annexe est indiqué le plan d'actions prévu normalement pour 2011. Seule la conférence sur les réseaux sociaux a été effectivement organisée. Les autres actions pourront être mises en place à la rentrée de septembre.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Convention cadre pour le financement du CRFCB MédiaLille**

Mme F. Truffert, Directrice du SCD, présente la convention-cadre avec le Centre Régional de Formation aux Carrières du livre, des Bibliothèques et de la documentation (CRFCB), rattaché à l'université Lille 3, ayant pour objet la mise en place de stages de formation continue, de préparations aux concours de la filière bibliothèque et de journées d'études à destination des personnels de bibliothèques. Elle précise que, pour le Nord-Pas de Calais, le financement est forfaitaire par université, au prorata des personnels concernés, soit 2 655€ pour 2011.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Convention d'achat en commun de matériel scientifique pour le Pôle AIP-PRIMECA**

D. Deneux, Directeur du Pôle AIP-PRIMECA, présente la convention d'achat en commun de matériels qui précise les modalités de co-financement pour pouvoir facturer à l'ENSAM de Lille sa quote-part.

M. le Directeur Général des Services propose d'adopter, par la même occasion, la convention-type pour éviter de devoir présenter au CA de nouvelles conventions d'achat en commun de matériel avec les partenaires du Pôle.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Dépôt légal électronique des thèses**

Mme F. Truffert présente la proposition de dépôt légal électronique des thèses pour remplacer le dépôt imprimé à partir du 1<sup>er</sup> février 2012. La charte de diffusion des thèses a été approuvée en CS du 19 mai 2011. Les avantages pour les doctorants sont les suivants : plus économique (pas d'exemplaires imprimés à déposer), plus pratique (dépôt sur place ou à distance) et plus souple (périmètre de diffusion à la carte).

M. M. Défossez intervient pour expliquer qu'il est de coutume chez les juristes de réécrire les thèses et de les publier chez un éditeur.

Mme S. Granger, chef de projet au SCD, lui répond qu'il est possible de mettre la thèse sous embargo, c'est-à-dire en diffusion limitée à l'UVHC, pour leur laisser le temps de diffuser leur thèse via un éditeur commercial.

M. P. Rutkowski demande si les thèses antérieures resteront en version papier.

Mme S. Granger lui répond qu'il faut retrouver les auteurs pour obtenir leur autorisation, mais que techniquement, c'est envisageable.

M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation de la charte de diffusion et la date d'entrée en vigueur de ce dispositif.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Convention d'accompagnement avec l'EPI et Convention d'ingénierie et de prestations avec le Réseau Départemental des Ruches d'Entreprises du Nord.**

M. B. Deremetz présente la convention d'accompagnement entre la Maison de l'entrepreneuriat et l'EPI de Valenciennes puis la Convention d'ingénierie et de prestations avec le Réseau Départemental des Ruches d'Entreprises du Nord.

**Vote : adoption à l'unanimité**

#### **- Questions diverses**

M. P. Rutkowski précise que le groupe travail CA du PRES se réunit demain après-midi et qu'un document de synthèse va être émis. Il demande à ce que ce document soit transmis aux membres des 3 conseils de l'UVHC et au CTP éventuellement.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président lui répond que ce document est destiné au Président qui décidera de le transmettre ou non en interne.

M. P. Rutkowski rappelle que lundi prochain a lieu l'ouverture des Assises Régionales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il aimerait qu'un retour soit fait au prochain CA.

M. le Président lui confirme que les membres des trois conseils ont reçu une invitation. Il confirme qu'il sera lui-même présent.

M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 19h00.

## **Etaient présents ou représentés :**

### Personnalités extérieures

Mme Lancelle

### Collège A

Mme Descargues-Grant

MM. Ali Mehmeti, Défossez, Ezzedine, Millot et Ourak

### Collège B

Mme Sforzin

MM. Bellalij, Bonduelle, Del Campo, Garnier, Jenot et Li Crapi

### Collège BIATOSS

MM. Dheilily, Laurent et Rutkowski

### Collège des usagers

Mlle Espérou

M. Gorisse

Membres de droit MM. Chabasse, Deroullers et Warret

Membres invités Mmes Adam, Hanneesse et Truffert  
MM. Artiba, Deremetz, Flamme, Guizard, Kabila, Mallet, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Causse à Mme Sforzin  
M. Markiewicz à M. Laurent

Fait à Valenciennes, le 4 juillet 2011

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK